



OFFRE D'EMPLOI

BRIGADIER SCOLAIRE (Poste syndiqué : statut suppléant, remplacement)

La Ville de L'île-Perrot recherche des candidats actifs et compétents pour se joindre à son équipe de brigadiers scolaires. Les personnes embauchées auront pour responsabilité d'assurer les remplacements lors des absences des brigadiers permanents.

DESCRIPTION DU POSTE :

Sous la responsabilité du Service des ressources humaines et des communications, le brigadier scolaire veille à la sécurité des écoliers afin de prévenir les accidents. Il veille également à ce que les jeunes respectent les divers règlements relatifs à la circulation piétonnière et les aide à traverser la voie publique. Il doit aussi détecter toute situation inhabituelle qui pourrait affecter la sécurité des écoliers

Concrètement, le brigadier :

- Analyse l'intersection pour déterminer la zone de danger;
- Regroupe les enfants, arrête la circulation de façon sécuritaire;
- Assure des déplacements sécuritaires aux jeunes écoliers aux abords des écoles primaires
- Agit en tant qu'agent de prévention auprès des jeunes en leur inculquant des comportements prudents concernant la circulation afin qu'ils soient des piétons responsables.

Les responsabilités énumérées ci-dessus sont à titre indicatif. Vous pourrez accomplir d'autres tâches connexes reliées à ce poste selon les besoins.

PROFIL RECHERCHÉ :

- Détenir un diplôme d'études secondaires;
- Disposer d'une expérience de travail reliée à l'emploi (un atout);
- Avoir une bonne connaissance des règles de sécurité et de la signalisation routière;
- Détenir un permis de conduire classe 5;
- Réussir la vérification des antécédents judiciaires;
- Voir une grande disponibilité les jours de semaine;

- Être responsable, assidu et ponctuel;
- Être vigilant et posséder un bon jugement;
- Faire preuve d'autonomie et de débrouillardise;
- Posséder des aptitudes pour travailler auprès des enfants;
- Avoir la capacité de travailler debout selon les heures de travail et dans toutes les conditions climatiques;

VOS CONDITIONS DE TRAVAIL :

- Salaire horaire établi à 17,62 \$ selon la convention collective;
- Horaire de travail varie selon les besoins en remplacement du Service.

POSTULEZ MAINTENANT !

Les personnes intéressées sont invitées à soumettre leur curriculum vitae par courriel avant à l'adresse suivante : emplois@ile-perrot.qc.ca

Service des ressources humaines et des communications
Ville de L'Île-Perrot
110, boulevard Perrot
L'Île-Perrot (Québec) J7V 3 G1

Nous remercions tous les candidats. Cependant, seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés.

La Ville de L'Île-Perrot souscrit au principe de l'égalité d'accès à l'emploi. Les femmes, les autochtones, les personnes handicapées, les membres de minorités visibles et ethniques sont invités à soumettre leur candidature. Il incombe au postulant de nous aviser en temps opportun, de tout besoin spécifique pour lequel des mesures d'adaptation doivent être prises pour lui permettre une évaluation juste et équitable. Les renseignements reçus à ce sujet seront traités confidentiellement.

L'emploi du masculin est utilisé comme générique, dans le seul but d'alléger le texte.